

Présidente de la Commission des Pétitions

Bruxelles, *CP/as [IPOL-COM-PETI D (2023)24948]*

D 307901 06.07.2023

Monsieur Erick Labrousse 11 Bis Monfourat 33230 Les Églisottes-et-Chalaures FRANCE

Objet: Pétition n° 1431/2015

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la commission des pétitions a poursuivi l'examen de votre pétition lors de sa réunion du 26 juin 2023, en tenant dûment compte des informations écrites fournies par la Commission européenne.

Veuillez noter qu'en septembre 2018, la Commission européenne a proposé d'arrêter les changements d'heure saisonniers et a conclu que les États membres étaient les mieux placés pour prendre leurs propres décisions. En mars 2019, le Parlement européen a soutenu la proposition de la Commission. Il appartient maintenant aux États membres de parvenir à un accord. Pour plus d'informations sur les changements d'heure dans l'UE, je vous renvoie vers le site de la Commission: https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/summertime_en.

Depuis 2001, les dispositions relatives à l'heure d'été dans l'UE sont régies par la directive 2000/84/CE. Le Parlement européen a voté en faveur d'une modification de la directive permettant aux États membres de choisir de rester à l'heure d'été permanente ou à l'heure d'hiver permanente à partir de 2021 (voir la position du Parlement européen mettant fin aux changements d'heure saisonniers et abrogeant la directive 2000/84/CE: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0225 FR.html). Ce changement n'a cependant pas encore été accepté par les États membres.

Je me permets de porter à votre attention l'avis de la commission des pétitions pour la commission des transports et du tourisme sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la suppression des changements d'heure saisonniers et abrogeant la directive 2000/84/CE (https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/PETI-AD-629635_FR.pdf).

Je vous informe également de la question pour réponse écrite sur l'établissement d'un système européen unique de chronométrage et la réponse de la Commission européenne : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-000788_EN.html; https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-000788-ASW_EN.html.

Sur cette base, la commission des pétitions a décidé de clore votre pétition et de clôturer par conséquent votre dossier.

Néanmoins, je tiens à vous remercier d'avoir exercé votre droit de pétition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Dolors Montserrat

Présidente de la Commission des Pétitions